



Observatoire interdisciplinaire  
de création et de recherche  
en musique

## Bourses de déplacement OICRM 2024-2025

### Étudiantes, étudiants et stagiaires au postdoctorat

Dans son programme général de bourses 2024-2025, l'OICRM offre à ses membres étudiant·e·s<sup>1</sup> ainsi qu'à ses stagiaires au postdoctorat des **bourses de déplacement** pour des **projets de diffusion de leurs travaux** (participation à un colloque national ou international, à la création d'une œuvre) et pour des séjours de recherche ou de recherche-crédation (stage de perfectionnement, participation à un séminaire, consultation d'archives, enquête de terrain, préparation et répétition d'une œuvre). Les personnes en composition et en interprétation doivent démontrer que leur projet possède une dimension de recherche-crédation clairement définie.

Veuillez noter que **seuls les dossiers d'étudiant·e·s respectant l'une des deux règles suivantes – ou les deux – seront éligibles** :

1. Mémoire ou thèse codirigé par deux membres régulier·ère·s de l'OICRM ;
2. Déplacement cofinancé (le·la candidat·e doit faire la démonstration qu'il·elle a à sa disposition une autre source de financement émanant d'un fonds de recherche de son·sa directeur·rice de recherche ou d'une équipe d'affiliation).

De plus, les **étudiant·e·s au doctorat** peuvent encore soumettre une candidature jusqu'à **12 mois après la date de leur soutenance**. Il·elle·s devront alors fournir une **preuve de la date de soutenance**.

Les bourses peuvent atteindre la somme de **1000\$ pour un déplacement à l'étranger** et de **500\$ pour un déplacement au Canada**. Il n'est pas possible de cumuler plus de 1000\$ en bourses de déplacement de l'OICRM au cours de la même année universitaire (1<sup>er</sup> sept.-31 août). De plus, **un rapport de déplacement est exigé à l'issue du voyage** afin d'être à nouveau admissible au programme l'année suivante. Ce rapport **doit contenir les billets de transport** (cartes d'embarquement, billets de train, etc.), **les factures attestant des dépenses réclamées**, de même qu'une **preuve de mention OICRM** lors de l'activité (extrait de programme, diapositive de PPT, etc.).

Étant donné la place grandissante des événements hybrides depuis la pandémie, les demandes peuvent aussi concerner les **frais d'inscription pour une participation à distance** (par exemple, un colloque par visioconférence).

Conformément aux Objectifs de Développement Durable de l'ONU que le milieu de la recherche est appelé à considérer de plus en plus, **l'OICRM encourage les déplacements responsables**, effectués seulement lorsqu'ils sont inévitables ou encore conçus de manière à optimiser la présence à l'étranger en combinant plusieurs obligations. Les candidat·e·s sont

<sup>1</sup> Soit des personnes à la maîtrise ou au doctorat dont les recherches s'inscrivent dans une discipline représentée au sein de l'Observatoire.



Observatoire interdisciplinaire  
de création et de recherche  
en musique

invité·e·s à justifier la nécessité de leur déplacement physique dans la section du formulaire prévue à cet effet. À qualité et pertinence scientifiques égales, deux dossiers pourront éventuellement être départagés en fonction de cette justification.

**Modalités de dépôt et d'évaluation :** les demandes doivent être déposées jusqu'au **30 septembre 2024** pour un déplacement qui aura lieu entre le 1<sup>er</sup> août et le 30 novembre 2024, jusqu'au **31 janvier 2025** pour un déplacement prévu entre le 1<sup>er</sup> décembre 2024 et le 31 mars 2025, et jusqu'au **31 mai 2025** pour un déplacement planifié entre le 1<sup>er</sup> avril et le 31 juillet 2025. Afin d'être admissible, le dossier doit impérativement être **soumis avant le début du déplacement**.

Les résultats de l'évaluation seront rendus environ un (1) mois après la date limite de dépôt.

Dans le cas d'un voyage de dernière minute qui ne peut respecter le calendrier de dates limites, veuillez contacter la coordination de l'OICRM pour discuter des options possibles : [oiCRM@musique.umontreal.ca](mailto:oiCRM@musique.umontreal.ca).

**N.B. Les dossiers complets doivent être envoyés au format numérique, en un document .pdf unique, à la coordination générale et scientifique de l'OICRM : [oiCRM@musique.umontreal.ca](mailto:oiCRM@musique.umontreal.ca).**

**!! Merci de ne pas signer les PDF avec Adobe Sign afin de ne pas bloquer le formulaire !!**